

Sénégal/Révision partielle du fichier électoral Une commission en séjour à Port-Gentil

C.N.E
Port-Gentil/Gabon

Elle procède à l'établissement de la carte à puce Communauté des États de l'Ouest (Cédéao).

UNE commission conduite par Dia Demba, président de la communauté sénégalaise vivant dans la capitale économique gabonaise et responsable de la commission administrative, est à pied d'œuvre à Port-Gentil. Elle est renforcée par l'arrivée de Mohamadou Diop, chef du personnel à la direction générale des élections au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique sénégalaise, Victor Séné, deuxième secrétaire près l'ambassade du Sénégal au Gabon, Ndeye Bercy Diakhate, opératrice de saisie à la direction de l'automatisation des fichiers au ministère de l'Intérieur et



Photo : D.R

Dia Demba, président de la communauté sénégalaise de Port-Gentil, conduit la commission d'enrôlement.

Diop Séné, de la Délégation de la commission électorale nationale autonome (Décéna). Trois semaines durant, elle procédera, en vue des élections présidentielle et locales de 2019 au Sénégal, à la révision partielle du fichier électoral par l'établissement des cartes biométriques à puce Cédéao (Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest). Un nouveau format de carte

fusionnant avec la carte nationale d'identité et celle d'électeur. Les souscripteurs à la carte à puce Cédéao, âgés de 18 ans au moins, a expliqué un responsable, se présentent avec une pièce d'identité ou un passeport biométrique en cours de validité, ou encore un extrait de naissance datant d'un an minimum. Une vaste opération de sensibilisation a été menée à



Photo : AFP

Le bureau de l'enrôlement. Quelques Sénégalais y sont déjà passés.

l'adresse des Sénégalais résidant à Port-Gentil quelques temps avant l'arrivée de la commission. Ce qui, aujourd'hui, relève-t-on, facilite les opérations. Débutée le lundi 20 février dernier et prévue de s'étendre jusqu'au 6 mars prochain, cette opération de révision du fichier électoral sénégalais et de l'établissement de la carte à puce Cédéao compte déjà plus de

500 enrôlés. D'une validité de 10 ans, la carte à puce Cédéao permettra à ses détenteurs, a expliqué Dia Demba, non seulement d'accomplir leur devoir civique, mais aussi, de pouvoir circuler en toute liberté sur toute l'étendue de la zone Cédéao, et de faire leurs transactions bancaires. Le Sénégal est le premier pays en Afrique à établir ce type de document.

L'Afrique en bref

- **Centrafrique/Troubles.** L'Onu obtient le départ d'un chef rebelle de Bambari
La Mission des Nations unies en Centrafrique (Minusca) a annoncé hier avoir obtenu le départ, de la ville de Bambari (centre), du chef de guerre Ali Ndarass tenu pour l'un des responsables des affrontements entre deux factions rivales de l'ex-rébellion Séléka.
- **Gambie/Politique.** L'expatréon de la NIA arrêté
L'ancien chef de l'Agence nationale du renseignement (NIA) en Gambie, redoutée durant le régime de Yahya Jammeh, a été arrêté par la police, a annoncé mardi une source policière à Banjul.
- **Malawi/Politique.** Le ministre de l'Agriculture limogé pour corruption
Le président du Malawi Peter Mutharika a annoncé hier le limogeage de son ministre de l'Agriculture, George Chabonda, soupçonné d'avoir touché des pots-de-vin dans le cadre d'un contrat d'importation de maïs dans ce pays frappé par la sécheresse.
- **Somalie/Politique.** Le nouveau président tempère les espoirs de son peuple



Photo : AFP

Le président somalien Mohamed Abdullahi Mohamed s'est attaché hier lors de son investiture à tempérer les attentes de ses concitoyens, prévenant que sa marge de manœuvre sera limitée face à l'ampleur des défis qui l'attendent.

France/Présidentielle

Macron remporte le soutien du centriste Bayrou

AFP
Paris/France

LE centriste français François Bayrou a proposé hier une alliance pour la présidentielle au candidat Emma-

nuel Macron, apportant un soutien de poids à l'ex-ministre, donné dans le trio de tête à deux mois de l'élection. "Parce que le risque est immense, parce que les Français sont désorientés et souvent désespérés, j'ai décidé de

faire à Emmanuel Macron une offre d'alliance", a déclaré lors d'une conférence de presse M. Bayrou, 65 ans, indiquant vouloir ainsi contrer l'extrême droite à la présidentielle.

M. Bayrou, qui était crédité d'environ 5% d'intentions de vote dans les sondages, renonce ainsi à une quatrième candidature d'affilée, après celles de 2002 (6,8% des voix), 2007 (18,6%) et 2012 (9,1%).

Une bonne nouvelle pour l'ex-ministre du gouvernement socialiste Emmanuel Macron, lancé dans la course sous l'étiquette "ni droite ni gauche" et qui s'est imposé comme le troisième homme de la campagne aux côtés du conservateur François Fillon et de la candidate de l'extrême droite Marine Le Pen. L'annonce de M. Bayrou clôt une séquence de plusieurs mois au cours de laquelle le président du parti centriste MoDem avait laissé enten-



Photo : AFP

Le centriste François Bayrou (à droite) a décidé d'offrir son soutien au candidat Emmanuel Macron. Mais en posant des exigences.

dre qu'il pourrait se représenter. Mais pour cette figure de poids du centre, pro-européen, "jamais dans les 50 dernières années la démocratie en France n'a été dans une situation aussi décomposée". La France encourt selon lui "le pire des risques de flambee de l'extrême droite, qui fait planer la menace d'un

danger majeur et immédiat pour notre pays et pour l'Europe". "S'il ne tenait qu'à moi, bien sûr, j'irais, à la seconde. Mais le danger que représente Marine Le Pen, qui peut réellement gagner cette élection, me pose un cas de conscience", confiait récemment M. Bayrou en petit comité.

A travers le monde

- **Corée du Sud/Destitution.** Park Geun-Hye saura lundi
La Cour constitutionnelle sud-coréenne tiendra lundi sa dernière audience sur l'examen de la destitution de la présidente Park Geun-Hye, engluée dans un retentissant scandale de corruption, a annoncé hier l'agence Yonhap.
- **Russie/Justice.** La Cour suprême ordonne la libération d'un opposant



Photo : AFP

La Cour suprême russe a ordonné hier la libération d'un opposant condamné en décembre 2015 à deux ans et demi de camp pour avoir participé à plusieurs manifestations non-autorisées. La Cour a ordonné de libérer Ildar Dadin et de reconnaître son droit à une réhabilitation, selon l'agence de presse russe Interfax.

C'est arrivé...

Scandale sexuel avec des fonds publics

LE responsable d'un organisme italien de lutte contre la discrimination, financé par des deniers publics, a démissionné lundi soir sur fond de scandale sexuel, selon un communiqué du gouvernement italien. Francesco Spano, directeur de l'UNAR, le Bureau national anti-discrimination raciale rattaché à la présidence du gouvernement, est soupçonné d'avoir voulu financer un club de rencontres gay payantes. Il a toutefois nié, dans un communiqué, toute malversation. Selon les auteurs d'une émission télévisée, parmi les nombreuses associations recevant

des financements de l'UNAR, comme la Croix-Rouge italienne ou l'Unicef, il y a également l'ANDDOS, une association combattant la discrimination sur une base sexuelle. Or, selon le reportage télévisé, l'ANDDOS organisait en réalité des rencontres homosexuelles payantes dans un club privé où, selon un client cité par le Corriere della Sera, "on organisait trois fois par an des rencontres sur la prévention du Sida" pour justifier l'appellation d'association socio-culturelle qui permet l'exemption des impôts.

... à Rome (Italie)

Afrique du Sud/Justice

Le retrait de Pretoria de la CPI "inconstitutionnel"

AFP
Johannesburg/Afrique du Sud

LA justice sud-africaine a estimé hier que la décision du gouvernement de Pretoria de se retirer de la Cour pénale internationale (CPI) sans consulter au préalable le Parlement était invalide et inconstitutionnelle.

"La décision du gouvernement de signifier au secrétaire général de l'Onu son retrait de la CPI sans avoir obtenu l'aval du Parlement est inconstitutionnelle et invalide", a affirmé un juge de Pretoria, Phineas Mojapelo. Le président et le gouvernement "doivent retirer leur notification dès que possible", a ajouté le juge.

Le gouvernement sud-africain avait annoncé en octobre dernier sa décision de quitter la CPI après la polémique causée par son refus d'interpeller sur son sol le président soudanais Omar el-Béchir, poursuivi pour génocide et crimes contre l'humanité.

Les autorités s'étaient à l'époque défendues en expliquant que M. Béchir était couvert par son immunité présidentielle. Le principal parti d'opposition,

l'Alliance démocratique (DA), avait alors saisi la justice, déplorant que le gouvernement ait court-circuité le Parlement. "Il nous faut désormais tenter de convaincre le gouvernement que sa décision est incorrecte et qu'il doit la reconsidérer", a déclaré à l'AFP un député de la DA, James Selfe.

Le tribunal de Pretoria a précisé dans son jugement qu'il ne s'était prononcé que sur la forme, sans juger de la légalité du retrait de la CPI lui-même. D'autres pays tels que la Russie et le Burundi ont emboîté le pas à l'Afrique du Sud en annonçant leur volonté de quitter cette Cour, premier tribunal international permanent chargé de poursuivre les auteurs présumés de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. La procédure stipule que le départ de la CPI intervient un an après la notification auprès de l'Onu.

La Gambie, qui avait également fait part de son intention de se retirer, a fait marche arrière depuis le changement de régime et l'élection du nouveau président Adama Barrow. Depuis son entrée en fonction en 2003, la Cour, qui siège à La Haye, a ouvert dix enquêtes, dont neuf dans des pays africains.